

CIRCUIT AU CŒUR DE LA JORDANIE

Vols au départ de RENNES

Circuit 8 Jours / 7 nuits proposé pour les clubs GEMOUV 35

Séjour envisagé du Mercredi 17 au Mercredi 24 AVRIL 2024

TARIF PAR PERSONNE : 1790€*

Date limite d'inscription : 30 JUIN 2023

(Dans la limite des 180 places disponibles)

**Tarif établi sous réserve de modification des Conditions d'Assurance de Généralités Mouvement*

TRANSPORT: Transferts A/R en autocar au départ de l'Ille et Vilaine vers l'aéroport de RENNES

Les informations sur les modalités et horaires de transferts et avion seront communiqués environ 10 jours avant le départ
Bagage en soute : 1 valise de 15kg p/p + 1 bagage à main de la dimension d'une petite sacoche

RESTAURATION : Formule PENSION COMPLETE (une boisson sans alcool inclus aux repas)

HEBERGEMENT : Le logement en hôtels 4**** à Amman et Aqaba, 3*** à Pétra, et en campement confortable dans le désert du Wadi Rum (base chambre double)

CONDITIONS ET EXCURSIONS : voir le programme remis aux participants

A L'INSCRIPTION, FOURNIR OBLIGATOIREMENT la photocopie de :

- **Votre Passeport valable 6 mois après la date de retour**

Avec votre fiche d'inscription, merci de joindre 3 chèques à l'ordre de « La Boutique des Groupes »

- **590 € par personne (ou 1180 € par couple)** encaissé fin juin 2023 (ce chèque d'acompte vaut engagement ferme)
+ Un chèque de 250 € si chambre individuelle souscrite
- **600 € par personne (ou 1200 € par couple)** encaissé fin Octobre 2023
- **600 € par personne (ou 1200 € par couple)** pour le solde encaissé fin février 2024

Conditions d'annulation du voyage et informations de remboursement assurance Arcange au verso

Fiche d'inscription individuelle ci-dessous

A retourner, accompagnée de vos règlements à Danielle BOULAND-BELLAMY

06 50 42 24 32 danielle.bouland@gmail.com - 4, rue Jacques Cartier 35720 Lanhélin



CIRCUIT AU CŒUR DE LA JORDANIE 8 Jours (Du 17 au 24 AVRIL 2024)

Commune du Club _____

Si couple : NOM: _____ Prénom(1) : _____

NOM: _____ Prénom(2) : _____

Si chambre partagée : Nom _____ et Prénom _____ Je désire une chambre individuelle _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Commune: _____

Téléphone Fixe: _____ Téléphone Mobile: _____

Mail: _____ @ _____

Personne à prévenir pendant le séjour : _____ Tél Fixe: _____ Tél Mobile _____

JE CERTIFIE AVOIR eu le programme des excursions, les conditions d'organisation et les CONDITIONS d'ANNULATION de ce voyage

JE JOINS à ma fiche d'inscription 3 chèques à l'ordre de « La Boutique des Groupes » :

- 1 chèque de : 590€ X _____ personnes = _____ € 1^{er} acompte encaissé fin Juin 2023
- 1 chèque de : 600€ X _____ personnes = _____ € 2^e acompte encaissé fin Octobre 2023
- 1 chèque de : 600€ X _____ personnes = _____ € Solde encaissé Fin Février 2024
- + 1 chèque 250 € si chambre individuelle souscrite
- **Photocopie de mon PASSEPORT** valide 6 mois après la date de retour

Nom du signataire _____

Président du club ou fonction du signataire _____

Date et signature « Précédé de la mention pour le club bon pour accord »

Cachet du club

Fait à _____ Le _____

SIGNATURE du participant
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Conditions d'annulation du voyage par l'agence SALAUN :

- + 60 jours avant le départ : 15% du montant total du voyage
- Entre 59 et 21 jours avant le départ : 35 % du montant total du voyage
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant total du voyage
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage
- Non présentation au départ : 100 % du montant total du voyage

L'ASSURANCE ARCANGE* contractée par la fédération GEMOUV 35 interviendra dans les cas ci-dessous :
(*sous réserve des modifications des Conditions d'Assurances appliquées à Générations Mouvement)

ANNULATION : - Pour raison de maladie : prise en compte à la seule condition que la pathologie soit avérée, justifiée et soudaine et le départ impossible. La Déclaration doit être faite impérativement au début du diagnostic. Un dossier médical vous sera envoyé par l'assurance dès connaissance de votre annulation. La décision de remboursement sera prise par le médecin conseil, il sera à même de vous réclamer des précisions sur vos examens médicaux, votre traitement etc.....

- Pour raison familiale le jour du départ : décès d'un proche.

Important : Le remboursement des frais d'annulation, par Arcange, se fera en application des conditions générales de ventes de la Société « Salaun - La Boutique des Groupes » ci-dessus, moins une franchise suivant le montant en vigueur.

RAPATRIEMENT : Pendant le séjour : suite à maladie, accident, pour des causes familiales (décès), vous êtes couvert personnellement par l'assurance ARCANGE de Groupama contractée avec votre carte d'adhésion. Votre non-consommé vous sera remboursé.

PERTE ou DETERIORATION DE BAGADE : une déclaration immédiate doit être déposée à l'aéroport, à compagnie maritime ou auprès l'autocariste ou du chauffeur.

GARANTIE COVID 19 :

- Si la COVID 19 a été constatée médicalement 30 jours avant le départ au maximum
- Si l'adhérent est considéré comme cas contact et que l'ARS l'oblige à faire un test qui l'empêche de partir